

## **Concours de la tournée Café de bistro à la maison de Breville – Règles officielles**

**EN SOUMETTANT VOTRE PARTICIPATION AU CONCOURS, VOUS ACCEPTEZ DE RESPECTER LES RÈGLES OFFICIELLES SUIVANTES EN TANT QUE PARTICIPANT. CES RÈGLES OFFICIELLES TIENNENT LIEU DE CONTRAT; VOUS DEVEZ DONC LES LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE PARTICIPER AU CONCOURS. SANS LIMITATION, CE CONTRAT INCLUT DES INDEMNITÉS ACCORDÉES PAR VOUS AUX PARTIES COMMANDITAIRES ET UNE LIMITATION DE VOS DROITS ET RECOURS.**

**POUR PARTICIPER AU CONCOURS OU GAGNER, VOUS DEVEZ VOUS ÊTRE INSCRIT ET AVOIR RÉUSSI L'ATELIER OFFICIEL CAFÉ DE BISTRO À LA MAISON DE BREVILLE.**

**LES CHANCES DE GAGNER DÉPENDRONT DU NOMBRE TOTAL D'INSCRIPTIONS ADMISSIBLES REÇUES. CE CONCOURS EST NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT. UN AFFIDAVIT D'ADMISSIBILITÉ / DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ / ENTENTE D'ACCEPTATION DU PRIX PEUT ÊTRE REQUIS.**

Le «CONCOURS NATIONAL DE LA TOURNÉE CAFÉ DE BISTRO À LA MAISON DE BREVILLE («Concours») débutera à 9h00 heure de l'Est («HE») le 15 octobre 2018 et se terminera à 23h59 (HE) le 31 janvier 2019 («Période du Concours»). Le Commanditaire de ce Concours est Breville Canada LP («Commanditaire». Le Concours est assujéti aux présentes Règles officielles et, en s'inscrivant au Concours, le participant accepte d'être lié par les modalités et conditions des présentes et par les décisions du Commanditaire, y compris l'interprétation des présentes Règles et l'exercice de son pouvoir discrétionnaire qui sera définitif et sans appel à tous égards.

**ÉLIGIBILITÉ:** LE CONCOURS EST RÉSERVÉ UNIQUEMENT AUX RÉSIDENTS LÉGAUX DU CANADA ÂGÉS DE DIX-HUIT (18) ANS ET PLUS AU MOMENT DE L'INSCRIPTION.

Toute personne étant un employé, administrateur ou dirigeant du Commanditaire, de ses sociétés affiliées, filiales, sociétés mères, partenaires et agences (collectivement, les «Parties commanditaires») ou tout membre de leur famille immédiate (conjoint, enfant, frère ou sœur, parents ou grands-parents) ou une personne demeurant chez l'une des personnes susmentionnées, ne sont pas admissibles à participer ou gagner. Toutes les Règles et tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux du Canada s'appliquent. Ce Concours est nul à l'extérieur de la zone d'admissibilité et là où la loi le restreint ou l'interdit. En s'inscrivant au Concours, les participants acceptent de respecter toutes les conditions de ces Règles officielles.

### **COMMENT S'INSCRIRE :**

Pour participer au Concours, vous devez vous être dûment inscrit et avoir participé à l'Atelier Café de bistro à la maison de Breville. Après votre participation, vous recevrez un code promotionnel

unique. Vous devrez alors (1) fournir votre code promotionnel unique, (2) «aimer/suivre» les pages Instagram et/ou Facebook de Breville Canada; de plus, vous devrez (3) visiter le site [www.cafequality.breville.com/ca/contest](http://www.cafequality.breville.com/ca/contest) («Site Web») durant la Période du Concours, remplir le formulaire de participation en ligne avec les informations sur vos coordonnées («Inscription») et soumettre le formulaire d'inscription dûment complété. Durant la Période du Concours, une seule soumission par participant sera permise. Pour être inscrit au Concours, LE FORMULAIRE DOIT ÊTRE REÇU D'ICI 23h59 (HE) le 31 janvier 2019. Le chronomètre officiel du Concours sera l'horloge de l'ordinateur du Commanditaire. Le participant doit remplir le formulaire d'inscription en ligne pour être admissible aux prix.

Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui altère ou tente d'altérer le processus de participation ou le fonctionnement du Concours ou du site Web, viole les présentes Règles officielles ou se conduit de façon hostile ou nuisible à tout moment pendant le Concours, dans l'intention d'importuner, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne.

L'inscription doit se faire par le participant lui-même et uniquement en ligne sur le site Web mentionné ci-dessus. Les inscriptions faites par une autre personne ou entité, et/ou provenant de tout autre site Web ou adresse courriel, y compris, mais sans s'y limiter, la notification d'abonnement à des loteries commerciales et/ou sites de service, seront déclarées invalides et disqualifiées de ce Concours. L'utilisation de tout appareil ou logiciel informatique visant à automatiser le processus d'inscription est interdite. Un gagnant éventuel peut être invité à fournir au Commanditaire la preuve de propriété du compte de l'adresse courriel associée à l'inscription gagnante et que toutes les conditions d'admissibilité sont remplies.

Le Commanditaire et les autres fournisseurs de prix, Instagram, Facebook, et tous les fournisseurs d'accès Internet, et chacun de leurs affiliés, filiales, sociétés mères et agences de publicité et de promotion (collectivement, les «Renonciataires») ne sont pas responsables de: toute information incorrecte ou inexacte sur l'inscription; erreurs humaines; retrait ou défaillance de tout réseau téléphonique, système informatique en ligne, équipement informatique, serveur, réseau de fournisseurs, navigateur ou logiciel, y compris, mais sans s'y limiter, tout bris ou dommage causé au réseau du participant en lien ou résultant de la participation à ce Concours; incapacité de soumettre une inscription sur le site Web; vol, altération, destruction ou accès non autorisé à, ou modification des, inscriptions; données traitées en retard ou incorrectement, incomplètes ou perdues en raison du dysfonctionnement téléphonique, informatique ou électronique ou de l'encombrement de la circulation sur les lignes téléphoniques, Internet ou tout autre site Web ou pour toute autre raison; erreurs typographiques, d'impression ou autres; ou toute combinaison de ceux-ci. La preuve de la fourniture d'informations sur le site Web n'est pas considérée comme une preuve de transmission ou de réception. Les inscriptions inintelligibles, incomplètes ou en double seront supprimées et disqualifiées. Toutes les inscriptions deviennent la propriété du Commanditaire et ne seront pas reconnues ni retournées. Les inscriptions ou actes inexacts ou trompeurs ou les tentatives d'inscription multiples (sauf si autorisées par les présentes Règles) rendront les participants inadmissibles. En s'inscrivant au Concours, les participants déclarent avoir lu et accepté les Règles officielles.

**COORDONNÉES DU GAGNANT :** En tant que condition d'inscription au Concours, chaque gagnant consent à ce que le Commanditaire obtienne et fournisse à des tiers son nom, adresse et autre information dans le but d'administrer ce Concours et se conformer aux lois, règlements et règles applicables. En participant, chaque gagnant autorise le Commanditaire à afficher son nom sur les pages Facebook et Instagram de Breville Canada. Toute information fournie par le participant au Commanditaire peut être utilisée pour communiquer avec le participant relativement à ce Concours ou inscrite sur la liste des gagnants du Concours. Toute information recueillie pour le Concours sera utilisée d'une manière compatible avec le consentement donné par les participants au moment de l'inscription, les présentes Règles officielles et la politique de confidentialité en ligne du Commanditaire, qui peut être consultée à:

<https://breville.ca/pages/politique-de-confidentialite>

**SÉLECTION DU GAGNANT :** Un (1) gagnant sera sélectionné par le Commanditaire lors d'un tirage au sort qui se fera parmi toutes les inscriptions admissibles le ou vers le 31 JANVIER 2019.

**UN GAGNANT EST ADMISSIBLE À UN PRIX.** Les tirages se feront par des représentants du Commanditaire. Les décisions du Commanditaire sont et seront définitives et obligatoires pour toutes les questions relatives à ce Concours. Les gagnants seront annoncés sur les pages Facebook et Instagram de Breville Canada et seront avisés par courriel ou par message Facebook dans les trois (3) jours ouvrables suivant le tirage concerné et seront tenus de répondre à cet avis dans les trois (3) jours ouvrables suivant le moment où l'avis a été envoyé.

Le gagnant devra répondre à une question d'habileté et remplir, signer et retourner un formulaire de décharge de responsabilité / publicité («Affidavit») fourni par le Commanditaire dans les cinq (5) jours suivant la date de réception. Le défaut de répondre à la notification tel qu'indiqué ci-dessus ou de retourner tous les formulaires requis dans le délai indiqué ou de se conformer à toute autre disposition des présentes, peut entraîner la disqualification du gagnant et la sélection d'un autre gagnant, à la seule discrétion du Commanditaire. Si une notification de prix ou un prix est retourné comme non livrable pour quelque raison que ce soit, le prix peut être attribué à un autre gagnant, à la seule discrétion du Commanditaire. Un prix n'est pas transférable, cessible ou échangeable contre de l'argent. Aucune substitution du prix par le gagnant ne sera permise. Si nécessaire et en raison de l'indisponibilité du prix pour quelque raison que ce soit, un prix de valeur égale ou supérieure sera attribué, à la seule discrétion du Commanditaire.

Toutes les obligations fiscales fédérales, provinciales et locales, le cas échéant, sont la responsabilité du gagnant. L'acceptation du prix constitue une autorisation (sauf si interdit) pour le Commanditaire et/ou ses affiliés d'utiliser le nom, les déclarations, les photos, les images vidéo et la biographie du gagnant à des fins publicitaires, sans aucune limitation ou compensation additionnelle.

**PRIX :** Un (1) prix global qui comprend :

Deux (2) billets d'avion aller-retour à Los Angeles

Hébergement pour cinq (5) nuitées

Une indemnité monétaire quotidienne est attribuée pour les repas et autres activités.

*La valeur \*approximative\* du prix global est de 4 000 \$CA*

Tous les éléments du prix sont sujets à la disponibilité. Le prix n'est pas transférable et ne peut être échangé contre de l'argent. Un prix non réclamé et/ou inutilisé restera la propriété du Commanditaire.

Les chances de gagner ce prix sont tributaires et seront déterminées en fonction du nombre total d'inscriptions admissibles reçues.

**LOI APPLICABLE / LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ** : Le Concours sera régi et interprété conformément aux lois provinciales canadiennes, y compris le Québec.

EN S'INSCRIVANT AU CONCOURS, LE PARTICIPANT CONVIENT QUE, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE : (1) TOUS LES DIFFÉRENDS, RÉCLAMATIONS ET CAUSES D'ACTION DÉCOULANT DU CONCOURS OU EN LIEN AVEC LE CONCOURS, OU TOUT PRIX ATTRIBUÉ, SERONT RÉSOLUS INDIVIDUELLEMENT, SANS RECOURIR À AUCUNE FORME DE RECOURS COLLECTIF; (2) TOUS LES JUGEMENTS, RÉCLAMATIONS OU RÉTRIBUTIONS SERONT LIMITÉS AUX FRAIS REMBOURSABLES ENCOURUS PAR LES TIERCES PARTIES (LE CAS ÉCHÉANT) SANS EXCÉDER CINQUANTE DOLLARS (50 \$), MAIS EN AUCUN CAS LES FRAIS D'AVOCATS NE SERONT REMBOURSÉS OU REMBOURSABLES; (3) EN AUCUN CAS UN PARTICIPANT NE SERA AUTORISÉ À OBTENIR UNE RÉTRIBUTION POUR, ET UN PARTICIPANT RENONCE SCIEMMENT ET EXPRESSÉMENT PAR LES PRÉSENTES, AUX DROITS DE RÉCLAMER DES DOMMAGES PUNITIFS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU PARTICULIERS, DES PERTES DE PROFIT ET/OU TOUS AUTRES DOMMAGES AUTRES QUE LES DÉPENSES REMBOURSABLES N'EXCÉDANT PAS CINQUANTE DOLLARS (50 \$), ET/OU TOUS DROITS POUR DOMMAGES MULTIPLIÉS OU AUTREMENT AUGMENTÉS; ET (4) LES RECOURS DU PARTICIPANT SONT LIMITÉS À UNE RÉCLAMATION POUR DOMMAGES-INTÉRÊTS (LE CAS ÉCHÉANT), ET LE PARTICIPANT RENONCE IRRÉVOCABLEMENT À TOUT DROIT DE RECOURIR À UN REDRESSEMENT PAR VOIE D'INJONCTION OU EN ÉQUITÉ. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS DE TELLES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS DE RESPONSABILITÉ; CELA PEUT DONC NE PAS S'APPLIQUER DANS VOTRE CAS.

Les Renonciataires ne seront pas tenus responsables envers le gagnant ou toute autre personne pour le défaut de fournir le prix ou une partie de celui-ci en raison de calamités naturelles, action(s), réglementation(s), directive(s) ou demande(s) d'une entité gouvernementale ou quasi gouvernementale (que la ou les actions, réglementation(s), directive(s) ou demande(s) soit(ent) prouvée(s) invalide(s), défaillance d'équipement, actes terroristes, tremblement de terre, guerre, incendie, inondation, explosion, température inhabituellement mauvaise, ouragan, embargo, conflit de travail ou grève (légale ou illégale), pénurie de main-d'œuvre ou de matériel, interruption de transport de toute sorte, ralentissement de travail, troubles civils, insurrection, émeute ou toute autre cause au-delà du contrôle exclusif des Renonciataires.

**GÉNÉRAL :** En s'inscrivant au Concours, les participants acceptent de libérer, décharger et tenir indemnes les Renonciataires de toute réclamation qu'ils pourraient avoir contre les Renonciataires pour tous préjudices, réclamations, dommages, pertes, couts ou dépenses de toute nature (y compris, sans s'y limiter, les frais d'avocats) résultant de l'acceptation, l'utilisation ou la mauvaise utilisation du prix ou d'un élément de celui-ci, ou de la participation à ce Concours. Chaque participant s'engage en outre à libérer les Renonciataires et les tenir indemnes de toute responsabilité résultant ou découlant du Concours et à renoncer à tous droits d'intenter une poursuite, action ou procédure contre les participants des Renonciataires.

Si, pour quelque raison que ce soit, ce Concours ne peut se dérouler comme prévu ou si le Concours, ou tout site Web ou adresse électronique connexes (ou partie de ceux-ci), est corrompu ou ne permet pas la réalisation adéquate du Concours et le traitement des inscriptions, conformément aux Règles officielles, ou si une infection par virus informatique, des bogues, altérations, interventions non autorisées, actions par les participants, fraude, défaillance technique ou toute autre cause, selon l'opinion exclusive du Commanditaire, corrompent ou affectent l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite de ce Concours, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne impliquée dans une telle action et/ou d'annuler, résilier, modifier ou suspendre ce Concours ou tout élément de celui-ci. Dans le cas où le Concours serait annulé, le Commanditaire effectuera un tirage au sort pour attribuer le prix parmi toutes les inscriptions admissibles et non suspectes reçues avant l'heure de l'action ou de l'événement garantissant une telle annulation. **TOUTE TENTATIVE PAR UN PARTICIPANT OU TOUT AUTRE INDIVIDU D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT UN SITE WEB OU UNE ADRESSE COURRIEL OU DE NUIRE AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU CONCOURS CONSTITUE UNE INFRACTION AUX LOIS CRIMINELLES ET/OU CIVILES ET, SI UNE TELLE TENTATIVE EST FAITE, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES ET D'INTENTER DES RECOURS CONTRE TEL INDIVIDU DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.**

**DIVERS :** L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition des présentes Règles officielles ou de l'Affidavit n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Dans le cas où une disposition des Règles officielles ou de l'Affidavit est jugée invalide ou autrement inapplicable ou illégale, les autres dispositions resteront en vigueur et seront interprétées conformément à leurs conditions, comme si la disposition invalide ou illégale n'était pas partie intégrante des présentes. Le défaut par le Commanditaire d'appliquer les conditions de ces Règles officielles ne constituera pas une renonciation à cette disposition. Lorsque des termes comme «peut» sont utilisés dans ces Règles officielles, le Commanditaire jouit d'une discrétion exclusive et absolue. Les participants acceptent de renoncer à tout droit de prétendre à l'ambiguïté de ces Règles officielles. La titraille est utilisée uniquement à des fins de commodité et de référence et ne sera pas réputée affecter de quelque manière que ce soit le sens ou l'intention des documents ou de toute disposition des présentes. Dans le cas d'une divergence ou incohérence entre les divulgations ou autres énoncés contenus dans les documents relatifs au Concours, à la politique de confidentialité ou aux conditions d'utilisation du site Web et/ou des conditions et modalités des Règles officielles, lesdites Règles officielles prévaudront, régiront et auront préséance et la divergence sera résolue à la seule et entière discrétion du Commanditaire.

**Cette promotion et ce Concours ne sont en aucun cas commandités, approuvés ou administrés par ou associés à Facebook et Instagram.**

**© 2018 Breville Canada LP** Tous droits réservés.